

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
 HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
De Cahors à Libos.	Omnibus	Poste	Omnibus	De Libos à Cahors.	Poste	Omnibus	Omnibus	De Cahors à Montauban.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	De Montauban à Cahors.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ. . .	6 h 25	1 h 14	5 h 50	PARIS. — Départ. . .	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — Départ. . .	4 h 35	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Dép. . .	5 h 30	11 h 30	3 h 14
Mercuès	6 41	1 14	6 6	Monsempron Libos — Dép	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts	4 45	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac	6 54	1 26	6 19	Fumel	8 48	3 45	9 3	Cieurac	5 1	11 1	5 49	Fonnenve	7 40	10 49	5 10
Luzech	7 3	1 34	6 28	Soturac-Touzac	9 1	3 28	9 46	Labenque	5 40	11 10	5 57	Albias	7 51	10 58	5 23
Castelfranc	7 18	1 47	6 44	Duravel	9 10	3 38	9 26	Montpezat	5 23	11 23	6 10	Réalville	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque	7 31	1 59	6 58	Puy-l'Évêque	9 19	3 48	9 36	Borredon	5 53	11 53	6 42	Caussade	8 17	11 19	5 36
Duravel	7 43	2 8	7 8	Castelfranc	9 34	4 5	9 52	Caussade	6 3	12 8	6 56	Borredon	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac	7 53	2 18	7 18	Luzech	9 47	4 19	10 6	Réalville	6 12	12 22	7 8	Montpezat	9 15	12 8	7 11
Fumel	8 6	2 29	7 32	Parnac	9 57	4 30	10 17	Albias	6 20	12 33	7 18	Labenque	9 41	12 26	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 13	2 35	7 39	Mercuès	10 9	4 43	10 29	Fonnenve	6 28	12 45	7 28	Cieurac	9 53	12 36	7 54
PARIS. — Arrivée . . .	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arrivée . . .	10 25	5 4	10 47	Montauban. — Arriv.	6 39	1 2	7 45	Sept-Ponts	10 9	12 49	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée . .	10 18	12 57	8 22

Cahors, le 29 Juin.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 juin.

LES ÉCRITS SÉDITIEUX

M. le garde des sceaux. — Je dépose un projet de loi relatif à l'affichage et à l'exposition publiques des écrits séditieux. (Exclamations à droite; tumulte prolongé.) La peine encourue sera de six jours à un mois d'emprisonnement, avec une amende maximum de 500 fr. Les délits seront déférés à la cour d'assises. (Applaudissements ironiques à droite.) Je demande l'urgence. (Bruit prolongé.)

M. Cunéo d'Ornano. — Je repousse l'urgence. On ne voit pas les motifs qui ont amené le gouvernement à proposer ces mesures repressives. M. Goblet est un de ceux qui ont le plus travaillé à donner à la loi de 1881, sur l'affichage, un caractère libéral. (Très bien ! à droite.)

On a mis les princes hors la loi et le droit commun. On veut y mettre aujourd'hui les opinions. (Applaudissements.)

M. de Cassagnac. — Loin de m'opposer à la déclaration d'urgence, je demande la discussion immédiate. On avait bien dit à la majorité qu'il lui serait impossible de s'arrêter sur la pente de la proscription. L'événement nous donne raison. (Très bien ! Très bien !) Le but du projet apparaît sous des réserves hypocrites. (Bruit à gauche.)

Il faudrait cependant avoir le courage d'avouer que l'on tremble sur le banc ministériel et qu'on n'a qu'un moyen de se rassurer, qui est de mettre un bâillon sur la bouche de ses adversaires. (Applaudissements à droite; interruptions à gauche.)

Il est étrange de voir qu'un ministère s'affuble des oripeaux du libéralisme pour venir proposer des mesures aussi jacobines; mais on craint que la France, lasse et dégoûtée de toutes les hontes qu'elle a bues (Rumeurs à gauche), n'abandonne la République qui a été pour elle la duperie de la liberté et de la prospérité. Voilà la vérité ! (Sensation.)

Si les princes sont partis, leurs amis et partisans sont là, qui continuent leur besogne pour eux. On s'imaginait que tout serait fini avec le départ des

princes. C'était une erreur. Les princes sont arrachés à leurs droits; ils sont tout entiers à leurs devoirs. (Applaudissements à droite; agitation à gauche.) Ils ont parlé et ils ont dit à la France ce qu'ils devaient lui dire; et le gouvernement, pour retarder l'heure prochaine et décisive, propose des mesures pareilles ! Il faut en finir avec cette loi, et montrer à quel point on est arrivé l'affolement. Le gouvernement a peur et sent le moment approcher, le moment où il croulera pour faire place à un autre. (Salve d'applaudissements à droite.)

M. Clémenceau. — J'appuie l'urgence; mais je repousse la discussion immédiate. Il faut, en effet, que le gouvernement s'explique sur la portée de la loi et qu'on sache bien qu'il n'empêche pas sur les droits des citoyens. (Rires à droite.) J'admets toutes les mesures qui sont le corollaire de la loi d'expulsion, pourvu qu'elles garantissent la liberté politique. (Exclamations.)

Le gouvernement, avec notre assentiment, a expulsé les princes.

M. de Douville-Maillefeu. — Nous avons des otages. (Tumulte.)

M. Clémenceau. — Le gouvernement maintenant s'autorise à demander une loi pour empêcher que les princes exilés fassent des manifestations hostiles au gouvernement; mais on prétend porter atteinte à la liberté des citoyens. Nous ne pourrions nous associer à ces mesures. La situation est nette; il n'y a plus que deux partis: celui de la République et celui de la Monarchie. (Applaudissements à droite.) Le pays doit savoir à quoi s'en tenir.

Mais en attendant le jour qu'on nous promet, nous pouvons tout entendre avec sang-froid. (Applaudissements à gauche.)

M. le garde des sceaux. — Je proteste contre l'allégation de M. Clémenceau. Le gouvernement, en proposant la loi, n'a pas voulu faire tomber la Chambre dans un piège. (Bruit à gauche, rires et applaudissements à droite.) J'avoue que la loi est motivée par la publication du manifeste de Monsieur le Comte de Paris.

Il disait qu'il voulait vivre à l'ombre des lois.

M. de Larocheboucault. — Pourquoi l'avez-vous violée. (Très bien ! très bien !)

M. le garde des sceaux. — Aujourd'hui Monsieur le Comte de Paris annonce qu'il sera prêt à l'heure décisive. Il aurait dû faire cette déclaration

Marinette était un petit nom. On ignorait son nom de famille.

Il y avait cinq ans que la pauvre habitait la rue des Rosiers. Elle y était accouchée. On ne savait d'où elle venait et ce qui l'avait amenée là, mais elle était travailleuse, honnête et tranquille, et toutes ses voisines l'aimaient; néanmoins, ce qu'on aimait surtout, c'était sa fille, la petite Fleur d'Oranger, comme on l'avait surnommée, tant à cause du métier de la mère que de sa petite figure candide et toute en douceur.

Dès son bas âge, l'enfant était vêtue d'une robe toujours très blanche, d'un bonnet orné de dentelles, immaculé, et, avec ses frisures d'or sur le front, sa peau d'un blanc laiteux, elle offrait toutes les nuances de la fleur dont elle portait le nom. Ses cheveux en étaient les pétales et sa fraîche haleine le parfum, comme ses yeux en étaient la source.

C'était à qui la prendrait sur ses bras, à qui l'embrasserait, quand elle passait dans la rue populeuse à la main de sa mère. Et toujours souriante, toujours épanouie !

A chaque pas qu'elle faisait, de tous les seuils de porte partait ce cri : Fleur-d'Oranger ! Fleur-d'Oranger ! Et Fleur-d'Oranger, quittant la main de sa mère, courait où on l'appelait. La marchande suivait du regard ses petits pas fragiles et chancelants, pour lesquels les trous du pavé semblaient des abîmes infranchissables. Et quels serremments de cœur au moindre heurt, à la moindre menace de chute ! L'enfant revenait enfin, un gros baiser sur la joue et des friandises à la main. La mère, radieuse, remerciait de la tête, puis on continuait la promenade toute semée d'arrêts semblables.

avant le vote de la loi. (Hilarité prolongée; murmures à gauche.) Le gouvernement ne veut pas exposer la paix publique et l'ordre républicain. C'est pourquoi il veut être armé contre les affichages séditieux et il demande à la Chambre de faire un délit d'une manifestation par laquelle un prétendant s'adresserait à la France. (Bruit.)

M. de Cassagnac. — Je regrette que M. Clémenceau ait pris la parole pour défendre les protégés du ministère; mais je ne regrette pas les explications de M. le ministre, qui ont jeté un peu de gaieté dans le débat. (Rires.) On veut empêcher les prétendants de faire afficher quoi que ce soit d'hostile à la République, c'est là ce qu'on veut frapper chez eux; mais est-ce qu'on les poursuivra bientôt chez leurs amis et chez les journalistes ? (Très bien ! très bien !) En dehors de la liberté de la presse, déjà menacé, nous n'avons plus en France une seule liberté. (Bruit.)

Je comprends ce que l'énumération a de gênant pour vous; mais j'use du même droit que vous accordez à M. Clémenceau. (Très bien ! très bien !) La liberté religieuse n'existe pas. Les victimes de Châteauvillain cherchent en vain des juges; les assassins sont maintenus en fonctions. On chasse les religieux; on ferme les chapelles.

On ne permet pas à la droite de pénétrer dans la grotte de la commission du budget. On invalide les choix du suffrage universel. On vole aux familles leurs enfants pour les envoyer à l'école laïque. (Applaudissements prolongés à droite.)

Il n'entre pas dans les vues du parti conservateur d'essayer contre la République des conspirations ou des mouvements militaires; il y a mieux à faire. On profitera des fautes de la République et on recueillera les effets de la misère publique. (Longue agitation; nouveaux applaudissements à droite.)

L'urgence est déclarée.

LES CÉRÉALES

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions relatives aux céréales.

M. Mérillon. — Je demande à la Chambre de revenir sur son vote précédent, et de donner la priorité à la loi sur l'enseignement. (Exclamations et bruit.)

M. le Ministre de l'instruction publique. — Le Chambre ne peut pas se séparer sans avoir voté

comme elle se gonflait, la pauvre mère ! Comme elle était fière de toutes ces caresses ! Elle en sentait le frisson passer sur sa chair. Sa fille, c'était là tout ce qu'elle aimait au monde, tout ce qu'elle aimerait peut-être jamais, et elle était heureuse de voir que les étrangers, les indifférents l'aimaient aussi. Cela redoublait encore, si c'était possible, son affection.

Elle pensait à tout cela, la malheureuse. Elle se rappelait tous ses orgueils maternels en poussant dans la nuit, devant elle, sa petite charrette dans laquelle dansaient les oranges secouées par les soubresauts des pavés.

Quand elle fut au bas de la rue des Rosiers, un serrement de cœur si terrible la prit qu'elle défaillit presque. Ces maisons devant lesquelles elle avait passé si souvent avec elle, la tenant par le bout des doigts, ou la voyant marcher à ses côtés, ses petites mains sur la charrette comme pour l'aider.

Ces petites mains si blanches, si délicates, qu'il lui prenait, à chaque instant, des envies folles de les saisir et de les dévorer de baisers et de caresses devant tout le monde lui rappelaient tant de souvenirs !

C'était donc vrai, qu'elle n'était plus là, sa fille, qu'elle ne savait pas où elle était, qu'elle ne descendrait pas la rue demain matin avec elle ! Elle ne voulait pas croire à son malheur ! Elle se figurerait par moments qu'elle allait la revoir, qu'elle la trouverait dans son lit, endormie. Ce n'était pas possible qu'on lui eût pris sa fille ! qu'on les eût séparées ! Dieu ne l'aurait pas permis.

Elle s'était arrêtée, suffoquée, chancelante, secouée de nouveau par ces sanglots amers qui lui

la loi sur l'enseignement. Les écoles de garçons doivent être laïcisées dans un délai déterminé. Il y a donc un grand intérêt à ce que la promulgation intervienne avant la fin de l'année scolaire.

M. le Ministre de l'agriculture. — Mon opinion est que si l'on abordait actuellement la loi sur les céréales, on causerait le plus grave préjudice à l'agriculture. (Exclamations et bruit.)

La proposition de M. Mérillon, tendant à faire passer la loi sur l'enseignement avant la loi sur les céréales, est repoussée par 272 contre 255. L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions portant modification du traité des douanes, en ce qui concerne les céréales.

M. Borie. — Le projet de loi grève le contribuable en faisant renchériser les objets de première nécessité. Sous le nom de lois d'affaires, on propose des lois politiques, économiques et sociales. C'est le consommateur qui paye les bénéfices réalisés par le producteur. On dit que la dernière loi n'a pas produit d'effets; mais l'expérience est trop courte pour qu'on puisse en juger définitivement.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Election sénatoriales des Côtes-du-Nord.

M. Huon de Penanstier, ancien député (conservateur), 739 (élu).

M. Armez, ancien député (républicain), 512.

L'élection sénatoriale de la Corrèze.

M. Desal, radical, a été élu par 413 voix, au troisième tour, contre M. Penière, opportuniste, qui en a obtenu 271.

Marseille, 26 juin.

Cette nuit, des placards tricolores sur lesquels étaient imprimés le manifeste du comte de Paris, ont été affichés sur divers points de la ville, dès la première heure. Des agents les ont enlevés. Une enquête est ouverte.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Conseil municipal. — Vendredi pro-

faisaient tant de mal, qui semblait lui emporter le cœur lambeau par lambeau.

Pourtant, elle ne pouvait pas rester là toute la nuit. Il fallait être forte, se faire une raison, comme l'avait dit Farandole, pour le lendemain. Elle prit son courage à deux mains et continua, dans la rue, son ascension pénible, mais chaque fois qu'elle passait devant une porte où elle avait l'habitude de s'arrêter avec Fleur-d'Oranger, un jet de larmes partait de ses yeux comme une fusée et les sanglots, les défaillances recommençaient et elle cessait de marcher de nouveau, cassée par la douleur.

Il était près de trois heures quand la pauvre mère se trouva enfin devant sa maison, à demi-morte de froid, de fatigue et de désespoir.

Elle sonna, la porte s'ouvrit. Elle entra machinalement. La petite charrette résonna sur les dalles de pierres, puis, quand elle passa devant le guichet de la loge, une voix brusque lui cria :

— Qui va là ?

Elle fit un soubresaut, surprise, interdite, et resta un moment sans répondre. Elle ne comprenait pas ce qu'on lui demandait.

Elle entendit dans la loge un mouvement de colère suivi d'un juron, puis un litcra et une lueur, comme un feu follet, raya les ténèbres.

Le concierge se levait.

Alors, un peu de présence d'esprit lui revint :

— C'est moi, père Bouju, dit-elle. M^{me} Marinette.

— Vous ne pouvez pas répondre ? fit une voix bourru.

— Excusez-moi, fit la pauvre mère, d'une voix noyée, si vous saviez ! (A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

II

PAUVRE MÈRE !

Le ciel ne l'avait pas abandonnée, puisqu'il lui envoyait un protecteur au moment où elle y songeait le moins, au moment où elle était le plus désespérée !

Après avoir jeté un dernier regard reconnaissant vers l'endroit du boulevard où Farandole et ses compagnons avaient disparus, elle prit les brancards de sa petite voiture et se dirigea vers le sommet de Montmartre, en haut de la rue des Rosiers, où elle habitait.

La mère désolée était une femme de vingt-huit ans, aux traits assez réguliers, mais hommasses, sans grâce féminine. Les yeux grands et très doux. Ils étaient d'un beau noir. La chevelure aussi était noire, très fournie; des mèches épaisses se tordaient sous le bonnet blanc tuyauté de la femme du peuple. De taille assez élevée, un peu forte, la marchande était ce qu'on appelle dans le peuple un beau brin de femme. Toujours très simplement, mais très proprement mise. Elle était connue dans le quartier sous le nom de M^{me} Marinette.

chain, 2 juillet, le conseil municipal de Cahors se réunira pour régler le budget supplémentaire et désigner les deux rosiers qui doivent recevoir, le 14 juillet prochain, les deux prix de 500 francs, fondés par M. Valette. On nous annonce que quatre concurrentes sont sur les rangs.

Chemin de fer. — Dimanche, 4 juillet, un train sera organisé sur la nouvelle ligne de Cahors à Capdenac. Ce train, qui précédera de quelques jours seulement le train d'inauguration, est spécialement destiné au personnel des ponts et chaussées. Les voyageurs partiront de Cahors à 5 heures du matin; ils iront jusqu'à Capdenac, avec arrêts, non seulement aux stations, mais encore à tous les ouvrages d'art, ponts, tunnels, etc.; ils seront de retour à Cahors le soir à sept heures.

TRAIN DE PLAISIR

A l'occasion de la fête Nationale du 14 Juillet, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations des départements du Lot, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, pour leur permettre de se rendre à Paris.

CE TRAIN PARTIRA :

d'Agen,	le mercredi 7 juillet,	à 2 h. 35 soir.
de Villeneuve-sur-Lot,	id.	à 3 02 —
de Lalbenque,	id.	à 12 26 —
de Cahors,	id.	à 1 00 —
de Creysse-Mouleydier,	id.	à 2 22 —
de Cazouls,	id.	à 2 00 —
de Rivière-de-Mansac,	id.	à 2 42 —
de Soubie,	id.	à 4 07 —
de Ribérac,	id.	à 3 50 —
de Périgueux,	id.	à 7 50 —

et des stations intermédiaires jusqu'à la Coquille inclusivement.

LES PRIX SONT AINSI FIXÉS :
(Par place aller et retour).

D'Agen, Villeneuve-sur-Lot, Lalbenque, Cahors, Sauveterre et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe 45 francs; 3^e classe 32 francs.

De Villefranche-de-Belvès, Craysse-Mouleydier, Cazouls, La Rivière-de-Mansac, Soubie, Ribérac, Périgueux, La Coquille et stations intermédiaires, à Paris : 2^e classe 36 francs; 3^e classe 25 francs.

Au retour, le départ de Paris, aura lieu le 17 juillet, à midi 35.

Direction des postes. — Les bureaux de la direction des Postes et Télégraphes de Cahors sont transférés Avenue de la Gare, n° 4.

Contributions indirectes. — M. Jean Cantayre, aspirant surnuméraire des contributions indirectes, domicilié à Albas, vient d'être nommé surnuméraire de direction à Cahors.

M. Bernard-Emile Oulrières, surnuméraire des contributions indirectes dans le département de Maine-et-Loire, a été appelé dans le département du Lot, en remplacement de M. Trollat.

Ecole des mines. — Les jeunes gens qui désirent entrer à l'École des mines de St-Etienne, sont avisés que M. Heurtaut, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, dont les bureaux sont situés à Cahors, 7, rue Hautesserre, a été désigné pour procéder à l'examen d'admissibilité.

Les candidats devront se présenter à lui pour subir cet examen du 2 au 12 juillet prochain.

Les pièces à produire pour chaque candidat sont les suivantes :

- 1° Un extrait régulier de l'acte de naissance;
- 2° Un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par les autorités du lieu du domicile du candidat;
- 3° Une déclaration dûment légalisée d'un docteur en médecine constatant que le candidat a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole;
- 4° Au besoin, des pièces officielles constatant qu'il peut être dispensé de l'examen préalable d'admissibilité.

Inspection. — M. le général Vincendon, est en ce moment à Cahors en tournée d'inspection.

Marches militaires. — Le 7^e de ligne vient de terminer les diverses séries de marches militaires, commencées il y a une quinzaine de jours, et qui avaient pour but d'amener les hommes, par un système d'entraînement, à fournir, sans trop de fatigue, une étape considérable.

L'expérience a eu un plein succès, et nos jeunes soldats, qui avaient débuté par des marches successives de 26, 28, 30 et 32 kilomètres, en sont arrivés à parcourir en dernier lieu, dans une journée, la distance énorme de 44 kilomètres, avec une seule halte de trois heures, avec des poids de plus en plus élevés dans le sac.

Les fils aînés de veuve. — La Cour de cassation, dans son audience du 5 décembre s'est prononcée sur un cas fort intéressant.

L'exemption du service militaire, dit la Cour,

prononcée par l'article 90 de la loi du 27 juillet 1872, en faveur d'un fils unique ou aîné d'un père aveugle, ne s'applique qu'aux fils légitimes ou légitimés.

Doit être tenu légitime à cet égard devant le juge correctionnel, l'enfant né avant le mariage de son père et reconnu par son père seulement dans son acte de naissance, avec indication du nom de la mère sans l'aveu de celle-ci.

En conséquence, alors même que cet enfant aurait été par erreur exempté du service militaire comme légitime, l'aîné des fils légitimes nés après le mariage n'encourt pas les pénalités prononcées par la loi, en réclamant à son tour le bénéfice de cette exemption, non plus que les signataires des certificats par lui produits à cet effet devant l'autorité militaire.

C'est donc avec raison que le juge correctionnel renvoie, dans ces circonstances, les prévenus des fins de la poursuite, en se fondant sur ce que la légitimité du premier enfant n'est point suffisamment établie.

Clergé. — Par décision de Mgr l'Evêque ont été nommés : curé de Creysse, M. Rey, transféré à Bèlaye; — curé de Bèlaye, M. Badourès, vicaire de Saint-Barthélemy à Cahors; — curé de Sainte-Croix, M. Dussol, vicaire de Prayssac; — vicaire de Saint-Barthélemy à Cahors, M. Lauvie, nouveau prêtre; — vicaire de Prayssac, M. Lagrèze, nouveau prêtre; — vicaire de Varaira, M. Montagne, nouveau prêtre.

L'Incendie de Decazeville. — Le Journal de l'Aveyron a annoncé, sous toutes réserves, il est vrai, mais avec des détails qui semblaient annuler toutes ces réserves, l'arrestation de l'auteur de l'incendie dans lequel cinq personnes ont péri. La même feuille allait jusqu'à dire que le coupable avait avoué son crime et reconnu que le mobile de ce crime avait été la cupidité.

Or, il n'y a absolument rien de vrai dans ce racontar.

Personne n'a été arrêté et personne n'a rien avoué. On n'a encore aucun indice certain touchant les coupables.

Tout ce que l'on sait à n'en plus douter un seul instant, c'est qu'il y a eu crime.

Tempête probable. — Le bureau météorologique de New-York Herald annonce qu'une dépression barométrique traversant l'Atlantique gagnera la France entre le 28 et le 29 juin.

Variétés

LA VIE DE CAHORS
Notes et Impressions

FEUX DE SAINT-JEAN. — CONCERTS ET PROCESSIONS.

Je suis volontiers noctambule, et, malgré la saison qui nous a fait jusqu'ici grise mine, les longues promenades au soleil couché ne sont pas pour me déplaire. D'ailleurs, à Cahors il n'est pas besoin d'aller bien loin pour chercher la solitude et la fraîcheur. Sous les grands arbres des Fossés on trouve déjà l'une et l'autre. C'est un moment unique, que celui de neuf heures dans ces parages. Perdues dans le dôme immense de verdure, les cigales harmonieuses commencent leurs zig-zig-zig monotones, et vont prolonger leur concert longtemps dans la nuit. Mais c'est surtout quand les rayons de la lune dans son plein percent furtivement l'ombre noire et semblent mettre sur la poussière des boulevards des lents voyages de palets d'or, qu'il faut les écouter, assis, près du perron du Palais de Justice. Le globe pâle bleuit les ombres et blanchit les façades des maisons; les becs de gaz — poétique économie — ne pointillent plus de leurs lueurs falottes la pénible et déserte montée; on entend, un moment, venir de très loin le grelot féfé de deux étiques ânesses, portant leur lait en ville, puis tout retombe dans le silence; les passants se font plus rares, les soldats sont rentrés à l'appel, et l'on n'entend plus que quelques pas hâtés des promeneurs attardés qui rentrent... tandis que vers le fond du jardin Caviole, seul, un hibou monotone hue. Les boulevards sont tout entiers aux cigales — ces félibres. — Elles s'en donnent à cœur-joie de chanter dans la vaste solitude qu'elles aiment, et leurs zig-zig-zig multipliés semblent la respiration et le souffle saccadé de la nuit violette.

Un autre coin de Cahors bien frais, bien tranquille aux soirs ordinaires, c'est le jardin qui est derrière la place d'Armes, et ce sera une de mes plus gracieuses impressions que la soirée que j'y ai passée, vendredi, à entendre le concert des Enfants de Cahors. La nuit était noire, de temps à autre quelques gouttes de pluie, comme indécises, tombaient, et c'était une fête de voir un peu loin, sur la place, les parapluies qui hésitaient à s'ouvrir d'abord, à se fermer en-

suite; j'étais assis dans un de ces bancs — trop rares — que la municipalité a fait placer sous les arbres naissants du square, et, commodément placé pour entendre, je l'étais aussi pour bien voir. Mes voisins de banc — deux bons vieux — dormaient; la vieille, ronflait légèrement, — c'était un accompagnement bizarre, mais bien doux à la jolie musique du *Barbier de Séville* et du *Pré aux Clercs*. Mais ce qu'il y avait surtout de joli, c'était le cadre. Une lanterne de gaz, perdue un peu loin dans les branches, tamisait sa lueur d'or derrière ce rideau qu'elle criblait de trous et argentait les feuillages voisins; un de ses rayons tombait sur l'épaule du vieux Neptune, glaçait l'eau et découpait, en lames de sabre, les feuilles des plantes qui bordent le bassin. Une vague teinte d'argent vieilli et mat, couvrait le tapis des pelouses; tout au fond, noirs, se dressaient les taillis mystérieux des bosquets, tandis qu'au ras du sol, les vitres du café Salomon mettaient dans ce recul de forêt, qu'on eût dit profonde, comme une nappe de lumière. Je n'avais jamais senti comme ce soir-là le charme et le pittoresque de ce pauvre trou de feuilles, devant lequel, comme tout le monde, j'avais souvent passé sans y prendre garde. Est-ce à la musique des *Enfants de Cahors* que je dois cette révélation; est-ce au contraire au jardin et à sa poésie que je dois d'avoir pris plaisir au concert? Je ne sais trop. Il me semble cependant qu'il y a peu de soirées musicales auxquelles je me sois si fort intéressé, et que les morceaux qui ont été dits ce soir-là ont été fort jolis — cela va de soi — et fort joliment dits; si bien, que je ne demande aux *Enfants de Cahors* que d'y revenir souvent, et que je les remercie de l'excellente réverie dont je leur suis redevable, si c'est une réverie que ne penser à rien et écouter sans entendre.

C'est aussi une de mes fêtes que la nuit de la *St-Jean*. Cette année encore, les feux abondaient et chaque quartier avait fait le sien. J'ai voulu avoir une vue d'ensemble et, comme je suis un grimpeur, à huit heures et demie j'étais au sommet de St-Cyr. C'était le moment où la fête donnait son plein. Sur les quais, trois feux étoilaient de leurs taches rouges l'ombre portée des grands arbres et ensanglantaient par place l'eau blanche de la rivière. Une autre masse de feu flambait près du pont Valentré, une autre vers le fond de la promenade, éclairant des points qui étaient des premeurs; plus loin, au palais de justice, vers la place Thiers, d'autres lueurs apparaissaient, et par instant, trouant le ciel, des fusées montaient; plus loin, dans la plaine noire de Cabessut, trois feux luisaient encore; posés sur les coteaux voisins, à la Béraudie, à Pradines, à Douelle, vers Catus, à St-Henry, sur toutes les rondeurs de l'horizon, des flammes paraissaient comme des torches lointaines sur les nuages que le couchant teintait en acier... et sous mes pieds des vers-luisants, eux aussi, faisaient leur illumination dans l'herbe.

Je suis redescendu, et au long des quais, tandis que des feux éteints il ne restait que des ronds noirs, des braises sans flamme et des cendres, je me suis amusé aux groupes de jeunes gens et de jeunes filles qui dansaient en rond sur les paroles naïves des rondes d'autrefois; et cette sarabande jolie, éclairée de bas en haut par ces reflets rouges qui s'éteignaient lentement, ces entraînements où la main dans la main, emportés par le rythme, ces groupes viraient, me rappelaient la chanson catalane :

La festa de San Juan
Es festa d'alegría;
La festan los Christians
Y los Moros de Moreria.

La fête de *St-Jean*, c'est la fête universelle et antique de l'été, et si l'on voulait faire ici de la *Symbolique* et remonter jusqu'aux Aryas, on retrouverait vite dans ces feux et ces fêtes populaires, antérieures au christianisme et qui se sont perpétuées sous le couvert du grand saint, le souvenir du culte du feu et du grand soleil, le dieu de la nature, l'époux, le fécondateur mystérieux de qui tout vient et par qui tout naît.

Cette année, le 24 juin concordait avec la *Fête-Dieu*. Nous avons donc vu encore, dimanche, les longues processions sous les arbres des Fossés, la file si jolie des fillettes en blanc, des fleurs à la tête — fleurs elles-mêmes, — les jolies toilettes et le défilé des mamans et des demoiselles, marchant deux à deux au long de la route et donnant leur fête si douce aux yeux; les bannières profilant leurs taches blanches, bleues, rouges sur les frondaisons lointaines, les pavillons, les croix, enfin les chapes précieuses des prêtres entourant, dans un ruissellement d'étoiles et un miroitement de soie et d'or, le dais qui s'avance lentement au sein de la foule, parmi les encensoirs qui s'élèvent et la nuée des fleurs qui retombe, et, sous le dais, une merveille que Froment Meurice eût signée, le riche ostensorio où dans un soleil pose, blanche, l'hostie qui est Dieu.

C'est le triomphe de l'amour qui passe dans nos rues et s'entoure de toutes les pompes de la mise en scène la plus émouvante... Nous avons eu à l'église les concerts accoutumés des orgues; au long de la procession, aux reposoirs les chants

sacrés, si beaux. Mais on n'est pas maître de ses souvenirs et, malgré moi, ma pensée se reporte à une cérémonie pareille que je vis, l'an dernier, dans un village voisin de Cahors. Je n'avais pas assisté aux vêpres — c'est une habitude qui me manque, — mais comme l'église est au centre du village, j'entendais, sans le vouloir, les chants des psaumes qui arrivaient, par bouffées à mes oreilles, puis de temps en temps les cloches qui tintaient dans le village. Les ménagères avaient tendu les murs de draps de lit, et des deux côtés du chemin, le long des maisons, ces tentures primitives faisaient comme une sorte d'alcôve d'un ton uniforme, diapré par places de fleurs aux couleurs voyantes, qu'une épingle maintenait. Tout au fond d'une rue, dans une chapelle abandonnée, on avait ménagé un reposoir avec deux vieilles gravures au cadre doré, quelques chandeliers en verre, quelques cierges, des fleurs en papier, des bouquets, une jonchée de verdure... La procession, cependant, sans bannière, sortait de l'église; en avant les gargonnes de l'école communale, puis les filles, habillées de blanc, jetant des pétales de fleurs devant le dais; la voix chaude de l'instituteur auquel répondait le chant des jeunes gens du village; le dais, enfin, dont les crépines de velours rouge émergeaient des champs d'avoine entre lesquels on s'était engagé, dans un chemin étroit. Les courtines, mal attachées, retombaient aux angles, laissant voir la doublure verte un peu pâlie... C'est là qu'il faut voir ces fêtes de la religion, si l'on veut en sentir toute la poésie et tout le charme; et il me souviendra longtemps de cette soirée exquise, l'une des plus heureuses de ma vie. C'est surtout au milieu des blés jaunissants, au long des sentiers déserts qui gravisent les pentes stériles, sous les pampres des vignes, au long des treilles, qu'est à sa place ce triomphe symbolique du pain et du vin mystiques; on est trop sceptique dans les villes et l'imagination n'ose y prendre son plein essor... Les surprises du cœur sont plus fortes à la campagne, et j'en sais plus d'un qui ne me démentira pas.

Aussi j'aime la campagne d'un amour de citadin forcé de vivre loin d'elle et ma plus douce joie, la journée finie, c'est de m'en aller loin, bien loin sur les quais déserts ou au long des routes solitaires, de découvrir quelque trou perdu de verdure et d'ombre et là, étendu tout du long sur l'herbe épaisse, de laisser aller ma rêverie aux choses passées, de vivre loin des autres une vie plus matérielle et d'oublier tout le reste pour ne plus regarder que les étoiles. Quand on a ainsi éteint quelque temps sa pensée, dans un coin perdu, au bord d'une berge en fleurs, entre deux vieux troncs de saule, on voit qu'il faut peu de place à l'homme pour la paix éternelle. On ne se passionne plus pour les vaines disputes de ce monde, et l'on sent qu'il n'y a que cela de bon dans la vie, de se coucher sur le dos, d'étendre ses bras dans l'herbe et de dire à la bonne nature de vous prendre et de vous garder.

O. GOURDIN.

Revue Agricole

RAPPORT du Comité central d'études et de vigilance du département du Lot.

L'état de la viticulture dans le Lot continue à être tel que les prévisions le faisaient depuis longtemps pressentir. Notre vignoble diminue tous les jours sous l'action destructive du phylloxera et l'époque n'est pas éloignée où il sera complètement anéanti.

Il est à remarquer cependant que les ravages du fléau ne sont pas aussi rapides qu'au début. Ce n'est pas que le puceron ait perdu de sa puissance de destruction ou qu'il entre dans une phase d'affaiblissement ou de dégénérescence. Cela tient uniquement à ce que les vignes qui subsistent encore sont placées dans de meilleures conditions pour résister. Etes occupent, en effet, soit les alluvions du Lot, dont quelques-unes sont sablonneuses, soit des terrains riches et profonds et elles trouvent dans cette circonstance les moyens de lutter plus longtemps contre leur terrible parasite. Celles, au contraire, qui ont été les premières la proie du fléau, couvraient des coteaux et des plateaux secs et pierreux où la couche végétale n'avait que quelques centimètres de profondeur : Deux ou trois ans ont généralement suffi pour les détruire, et, comme la grande majorité des vignes du département se trouvait dans ce cas, le désastre s'est produit avec une rapidité lamentable.

Parmi les premières, un grand nombre sont attaquées depuis 7 à 8 ans et donnent encore quelques produits. Quelques-unes même, après avoir cessé toute production, on parvient à reprendre vigueur. Cette année, ces cas de vignes renaissantes ont été plus nombreux que les années précédentes. Généralement ce sont des vignes dans lesquelles on a cultivé des prairies artificielles, sainfoin, trèfle, farouch, vesces, et qui après

deux ou trois ans de repos, ont été travaillées avec soin. La plante que le phylloxera a en grande partie abandonnée parce qu'elle ne lui offrait plus une nourriture suffisante et sur laquelle, du reste, le puceron ne peut pas se multiplier avec la même facilité par suite du tassement du sol et sous son manteau de fourrages verts, la plante, disons-nous, profitant des débris de la prairie et de l'éloignement du parasite, pousse avec vigueur et donne quelques produits. Malheureusement, cette végétation ne se soutient pas et l'affaiblissement ne tarde pas à se reproduire.

Nous avons eu occasion, à plusieurs reprises, dans ces rapports annuels, de montrer que le département du Lot était dans les plus mauvaises conditions possibles pour lutter contre le fléau et que ses vignes étaient irrémédiablement condamnées. La configuration du pays ne se prête nullement à la submersion, et les insecticides jusqu'ici employés, comme le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potasse n'y donnent que par exception des résultats avantageux. Aussi, malgré les encouragements et les subventions du Comité de vigilance, il n'y avait, en 1884, que 69 hectares traités par le sulfure de carbone et 1 hectare soumis au sulfocarbonate. Nous n'avons pas encore les résultats de 1885; mais nous croyons que les chiffres n'ont pas sensiblement variés.

La vigne américaine reste comme la seule ressource qu'a le département de reconstruire son vignoble et, par suite, de rétablir cette source de richesse qui était l'unique pour une grande partie de son territoire, et la plus importante pour tout l'ensemble. Malheureusement l'expérience n'a pas encore suffisamment prononcé. Les premières plantations ont été, en effet, rares et peu étendues, chacun voulant, avant de se lancer dans des dépenses, expérimenter ces nouveaux cépages ou voir les résultats chez le voisin.

Aujourd'hui, grâce à l'active propagande faite par le comité et à la distribution à prix réduit des plants provenant des pépinières qu'il a créées; grâce aussi aux succès de plusieurs hommes d'initiative, la confiance dans l'avenir des vignes du Nouveau-Monde augmente tous les jours et il est peu de communes où quelques plantations n'aient été faites. C'est surtout l'hiver dernier que le mouvement en faveur des plantes exotiques s'est accentué. Cette année ce mouvement paraît devoir prendre une grande intensité et les trois pépinières départementales seront de beaucoup insuffisantes pour fournir à tous les besoins.

Le relevé des surfaces actuellement plantées en vignes américaines ne nous est pas encore parvenu. En 1884 cette surface était de 104 hectares. Nous avons tout lieu de supposer que cette année elle doit s'élever à environ 300 hectares.

Les cépages qui, jusqu'ici, paraissent réussir le mieux sont, parmi les producteurs directs, l'Herbemont et le Jacquoz. Le premier s'est montré réfractaire à toutes les maladies et, dans les sols fertiles, il annonce des rendements de 30 à 40 hectolitres à l'hectare. Son vin a peu de couleur, mais il est agréable et sans goût foxé, à la condition de vendanger une quinzaine de jours après les plants du pays.

Le Jacquoz se montre moins généralement sain et fertile que l'Herbemont. Sur certains points il souffre tellement de l'antracnose et de la coulure que sa production et à peu près nulle, tandis que sur d'autres, comme les alluvions riches, mais chaudes et abritées, il se comporte bien et donne un produit supérieur à celui de l'Herbemont en qualité, alcoolité et couleur.

Parmi les porte-greffes, le cépage le plus cultivé est le Riparia. Puis viennent le Solonis, l'York-Madeira et le Violla. Toutes ces variétés n'ont été jusqu'ici cultivées que dans des sols fertiles et on n'a pas encore abordé sérieusement leur culture dans les terrains maigres des coteaux qui constituent la plus grande partie du département. Il est à craindre que quelques-uns d'entre eux, et en particulier le Riparia, ne donnent des déceptions dans cette nature de sol. Toutefois, le Solonis et l'York-Madeira paraissent devoir produire des résultats assez satisfaisants dans ces conditions. On compte aussi sur le Ripastris, mais l'expérience n'est pas encore suffisante.

Le comité a tenu, le 25 avril dernier, son second concours de greffage, 60 concurrents se sont présentés au lieu de 28. Le succès a été le même que l'an dernier. Les premiers numéros ont réussi les vingt greffes qui leur avaient été confiées. On n'a guère employé que la greffe anglaise, le plus souvent sans argile et sans mastice. L'une et l'autre on donné à peu près le même nombre de reprises.

Ces concours auront pour résultat non seulement de former des greffeurs dont on va avoir besoin en grand nombre, mais encore de montrer que la greffe n'est pas une opération aussi longue et aussi coûteuse qu'on se l'imaginait tout d'abord et de dissiper ainsi les craintes et

les hésitations qui arrêtaient beaucoup de propriétaires.

Aussi avons-nous confiance que le mouvement de reconstitution de notre vignoble par les plants américains s'accroîtra de plus en plus et que le département ne tardera pas à voir recommencer, lentement, il est vrai, mais sûrement, l'ère de prospérité dans laquelle il se trouvait avant l'apparition du fléau.

Nous ajouterons au rapport ci-dessus que, ainsi que le prévoyaient ses auteurs, les demandes de plants aux pépinières départementales ont été très considérables et qu'on n'a pu y satisfaire qu'en partie.

Les greffages se sont faits dans de bonnes conditions.

Les vignes qui ont un ou deux ans de greffe commencent à porter cette année des récoltes très encourageantes pour l'avenir.

Parmi les plantations qui font bien augurer de la viticulture dans le Lot, nous citerons le petit carré de vigne franco-américaine de M. Séguela, pépiniériste, situé dans la Rivière du Pal. Ces plants qui ont presque tous deux et trois ans de greffe, portent cette année une grande quantité de raisins et sont d'une végétation admirable. On sait du reste que le greffage a pour effet de rendre la mise à fruit plus précoce, ce qui dédommage le vigneron des frais que lui a causés cette opération.

En somme, la victoire de la vigne américaine sur le phylloxera s'affirme de plus en plus, malgré quelques échecs signalés çà et là. Seulement, celui qui veut faire de la viticulture pratique et non des expériences, dont le succès n'est jamais certain, doit, avant tout, choisir un terrain de bonne qualité, ni trop sec ni trop mouillé et ne contenant pas trop d'argile, le bien travailler, y planter des cépages déjà expérimentés dans sa région, et donner à la vigne tous les soins, quelquefois minutieux, qu'exige la viticulture américaine. Moyennant cela, on a toutes les chances possibles de réussir et d'être largement payé de ses peines. Quant aux terrains de coteaux où la vigne française végétait suffisamment, l'avenir seul peut nous apprendre s'il se trouvera quelque vigne américaine qui puisse y prospérer. En attendant, plantons de bonnes terres, travaillons avec intelligence et nous récolterons.

Etude de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste-Claire, 52, près le Palais de justice.

VENTE

PAR SUITE DE
Saisie immobilière
ET DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A l'audience des Criees du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le samedi dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à midi précis.

Suivant procès-verbal de Combelles, huissier, à Cahors, en date du onze mars mil huit cent quatre-vingt-six, visé et enregistré, dénoncé à la partie, suivant exploit dudit huissier, en date du douze mars de la même année, aussi visé et enregistré, conformément à la loi; lesdits procès-verbal de saisie et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques, le dix-sept mars mil huit cent quatre-vingt-six, volume cent cinq, numéros vingt-huit et vingt-neuf.

Et à la requête de MM. Conquet Jean, ancien tonnelier et Delrieu Jean, limonadier, domiciliés tous deux à Cahors.

Sur la tête et au préjudice de la dame Marguerite Fray, veuve Clerc, épouse en troisième noces de Jean Arbus, domiciliée à Laborie, commune de Frayssinet-le-Gélat.

Il a été procédé :

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges sur lequel a eu lieu la vente, est déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le huit mai mil huit cent quatre-vingt-six et le tribunal, en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au samedi dix-neuf juin prochain.

En conséquence et à la requête desdits Conquet et Delrieu, lesquels constituent M^e Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon, n^o 7.

Contre la dite dame Marguerite Fray, il a été procédé :

Le samedi dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six, à l'audience publique des Criees du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi.

A la mise aux enchères et adjudication des immeubles ci-après désignés :

Désignation des biens à vendre telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie :

1^o Un bois, à Cap de la Clede, numéro 850,

section F du plan de la matrice cadastrale de Frayssinet, de contenance de neuf ares soixante-dix centiares;

2^o Un bois, au même lieu, numéro 851, d'une contenance de quatre ares soixante-dix centiares mêmes section, et plan;

3^o Une terre, au même lieu, numéro 852, d'une contenance de dix ares dix centiares, mêmes section et plan;

4^o Une terre, au même lieu, numéro 853, d'une contenance de vingt-trois ares soixante centiares, mêmes plan et section;

5^o Un bois, au lieu de Cillé, numéro 923, d'une contenance de un hectare trois ares quarante centiares, mêmes section et plan;

6^o Une Châtaigneraie, à Laborie, numéro 932, d'une contenance de quatre-vingt-douze ares, mêmes plan et section;

7^o Une vigne, au même lieu, numéro 933, d'une contenance de vingt-huit ares cinquante centiares, mêmes plan et section;

8^o Une terre, au même lieu, numéro 934, d'une contenance de un hectare cinquante trois ares quatre-vingt-dix centiares, mêmes plan et section;

9^o Une maison, au même lieu, numéro 935, mêmes plan et section. Elle est construite en pierres, couverte en tuiles et pierres, a son entrée au midi, éclairée par deux ouvertures, et se compose d'un rez-de-chaussée servant d'habitation;

10^o Un sol, au devant d'une grange-étable, mesure et un patus, audit lieu, numéro 335, d'une contenance de cinq ares vingt centiares, mêmes section et plan. Cette grange, construite en pierres, couverte en tuiles canal, ayant son entrée au couchant, sert de cave;

11^o Une terre, au même lieu, numéro 937, d'une contenance de quatre ares trente centiares, mêmes section et plan;

12^o Une terre, au même lieu, numéro 936 P, d'une contenance de trente ares, mêmes section et plan.

Les biens saisis ont été vendus en un seul lot, à l'audience dudit jour dix-neuf juin et adjugé au prix principal de quinze cents francs en sus des charges à M^e Billières, avoué, qui a fait élection de command en faveur de Monsieur Jean Rigal, négociant, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, numéro 179.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le trente juin courant, Monsieur Léon d'Arènes, clerc d'avoué, demeurant à Cahors, assisté de M^e Jules Billières, avoué, qu'il a déclaré constituer aux fins de la surenchère et de ses suites, a surenchéri du sixième en sus des charges le prix desdits biens et s'est engagé à le porter ou à le faire porter à la somme capitale de dix-sept cent cinquante francs en sus des charges et conditions de la première adjudication et de la surenchère.

En conséquence, lesdits biens seront revendus en un seul lot, le dix-sept juillet prochain jour de samedi à midi, pardevant et à l'audience de Messieurs les présidents et juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant en chambre des criées au palais de justice de ladite ville, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux clauses, charges et conditions du cahier des charges ci-dessus rappelé et sur la nouvelle mise à prix, résultant de ladite surenchère de dix-sept cent cinquante francs en sus de toutes les charges, ci-dessus 1,750 fr.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-six.

Signé : BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT, receveur.

Etude de M^e MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

VENTE

DE
BIENS DE MINEURS

A SUITE DE SURENCHÈRE

Fixée au Samedi dix-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice à Cahors.

Sur la poursuite de M. Jean Viguié, cultivateur, domicilié à Cahors, agissant en qualité de tuteur datif des mineurs Jean-Paul et Marie Viguié, issus du mariage d'Antoine Viguié et Marie Vinel, décédés.

Par jugement rendu le vingt-neuf mars dernier, enregistré, le tribunal civil de Cahors, a homologué une délibération du Conseil de famille desdits mineurs et ordonné la vente des biens immeubles ci-après désignés, leur appartenant.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente desdits biens, a été déposé en l'étude de M^e Lescale, notaire à Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance.

Par exploit de M^e Serres, huissier à Cahors, sous sa date, enregistré, M. Rames Jean, cultivateur, demeurant à Concots, subrogé-tuteur des mineurs, a été sommé dans le délai légal d'en prendre connaissance et d'assister, si bon lui semble, à la vente dont s'agit.

Désignation des biens à vendre et mis à prix :

COMMUNE DE FLAUJAC

PREMIER LOT

Une terre, sise au Pech Gros, commune de Flaujac, contenance un hectare, huit ares, dix-sept centiares, section A, numéro 1310 du plan cadastral de ladite commune, confrontant du Nord avec chemin vicinal n^o 6, à l'Est à propriété de Salgues, Vigué et Sembel.

Le vingt juin courant, à la mairie de Flaujac et devant M^e Lescale, notaire à Cahors, commis pour recevoir les enchères, le premier lot desdits biens a été adjugé au prix de deux mille sept cent francs à M. Pierre Dajeau, cultivateur, demeurant à Vayrols, commune de Flaujac.

Mais par acte fait au greffe du dit Tribunal le vingt-cinq juin courant, M. Pierre Barrières, fils, propriétaire, demeurant à St-Cirice, commune de Cahors, constituant M^e Mazières pour son avoué a surenchéri du sixième en sus des charges le prix du dit premier lot qu'il a déclaré porter à trois mille cent cinquante francs en sus des charges.

En conséquence, la vente aura lieu le dix-sept juillet prochain, à l'audience des criées dudit Tribunal, à midi, sur la nouvelle mise à prix de trois mille cent cinquante francs ci-dessus 3150 fr.

Les premiers frais exposés au jour de la précédente adjudication pour parvenir à la vente, viendront en diminution du prix de la vente et seront payés sur le prix du plus fort lot.

M^e Mazières, avoué et M^e Lescale, notaire, donneront tous les renseignements nécessaires.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le vingt-huit juin mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

HERNIES

Guérison radicale. Paiement des honoraires après la guérison.

LE DOCTEUR B. PELLOTIER

Herniaire Spécialiste de la Faculté de Montpellier. Cabinet, rue Boussairolles, 8, Montpellier. Pourra être consulté : le 3 juillet, à Saintes, hôtel de France; le 4 juillet, à Limoges, hôtel de la Boule d'Or; le 5 juillet, à Périgueux, hôtel du Périgord; le 6 juillet, à Cahors, hôtel des Ambassadeurs. Le Docteur revient tous les deux mois visiter ses clients. Traitement nouveaux des Hernies Ombilicales.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

BOURSE. — Cours du 29 juin.

3 0/0	82 60
3 0/0 amortissable (ancien)	82 40
3 0/0 id. 1884	85 60
4 1/2 0/0 ancien	106 90
4 1/2 0/0 1883	110 40
Dernier cours du 28 juin.	
Actions Orléans	4,334 25
Actions Lyon	1,210 00
Obligations Orléans 3 0/0	389 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 25
Obligations Lombardes (jouissance ..)	326 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
A. COUDERC
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noël 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

GRANDE PHOTOGRAPHIE DU CHALET

5, Rue du Parc, 5. — Près l'Hôtel des Ambassadeurs, CAHORS

J. VALDIGUÉ



Photographie instantanée par n'importe quel temps; derniers perfectionnements photographiques; accessoires de pose en tous genres; nouvelles fantaisies; assortiments de cadres noir et or genre ancien de tous modèles et de toutes grandeurs, dernière création.

Parmi les procédés inaltérables, je recommande tout particulièrement : photographies au charbon; phototypie; platinotypie; zincographie; héliogravure; illustrations; vignettes; peinture à l'huile; pastel; fusain; ferropressé; épreuves bleues sur fond blanc ou épreuves blanches sur fond bleu; reproductions de dessins, gravures, monuments et travaux de toute nature, par n'importe quel procédé, jusqu'à la grandeur naturelle; travail livré à bref délai.

M. VALDIGUÉ opère lui-même, tous les jours, de 8 heures du matin à 5 heures du soir. Travail garanti irréprochable. Salon d'exposition permanent au rez-de-chaussée; atelier de pose au premier. Epreuves émaillées livrées dans 4 jours, à partir du jour de la pose.

Chromo-photographie pour la reproduction exacte des couleurs du modèle, procédé nouveau se pratiquant déjà en Angleterre.

A LOUER

Avenue de la Gare, à CAHORS

UNE TRÈS GRANDE SALLE

Parfaitement installée, avec Salon et laboratoire, pouvant servir de Salle de Café, Salle de Bal, etc., etc.

S'adresser à M. FÉRANDO, jeune, avenue de la Gare.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes. Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

VIN DE TABLE

Garanti naturel et sans plâtre

A. BACH
CAHORS

Pièce de 225 litres... 110 fr.
1/2 pièce de 115 litres... 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout : 120,000 fr. S'adresser à M^e FERLU, notaire à St-Céré.

Histoire Ancienne de l'Orient
LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Par François LENORMANT
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

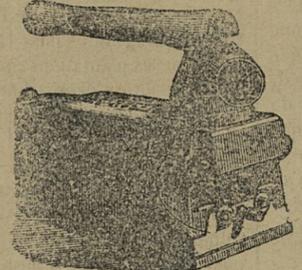
Tome I : Les Origines, les races et les Langues.
Tome II : Histoire de l'Égypte, de l'Assyrie et de l'Égypte.
Tome III : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
Tome IV : Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.
Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINQ francs par mois
Livraison spécimen gratuite sur demande

Le propriétaire-gérant, Layton.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

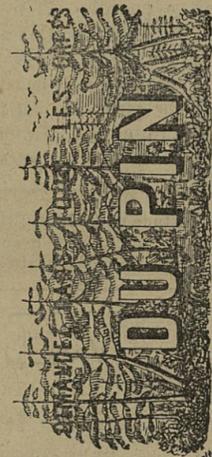
A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS : Économie, Propreté, Salubrité

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Agréé chez la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs à Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
ou en 25 séries à 75 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires
der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

CHEMISES
sur mesure
pour
HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT
MAISON DE CONFIANCE
N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.
NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBELLES DE MARIAGE.

COSTUMES
sur mesure
pour
HOMMES

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.